

PROCES-VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LES BRESEUX

Séance ORDINAIRE du 12 juin 2018

L'an deux mille dix-huit, le douze juin, le Conseil Municipal de cette commune légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alexandre MONNET, Maire.

Étaient Présents : BERNARD Carole, HENRY Virginie, LONCHAMPT Lucie, MERCIER Annie, MESSINGER Elise, BANDELIER François, BULLIARD Samuel, GIRARDCLOS Richard, SALA Lionel et SANDOZ Jean-Pierre.

Personne extérieure : MILLOT Ludovic

Secrétaire de la séance : MERCIER Annie

Date de convocation : 6 juin 2018

ORDRE DU JOUR

1. Désignation d'un secrétaire de séance : MERCIER Annie ou MESSINGER Élise
2. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 15 mai 2018
3. Délibération révision d'aménagement de la forêt communale de Les Bréseux*2019-2038
4. Travaux sylvicoles
5. Délibération Remboursement AXA-Affaire MATEUS
6. Maison Combe Amiot
7. Courrier Monsieur REGNIER Michel
8. Délibération remboursement achat bouteille de gaz Périscolaire
9. Location terres communales
10. Travaux d'accessibilité
11. Délibération logement communal*35 Rue Principale

Questions diverses

Le Maire demande à l'assemblée le rattachement de la délibération suivante à l'ordre du jour de la séance :

12. Délibération receveur municipal*Attribution indemnité

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité des personnes présentes

DÉLIBÉRATIONS

- 30-2018 Délibération gestion forestière sur 20 ans
- 31-2018 Délibération remboursement AXA*Affaire assainissement MATEUS
- 32-2018 Délibération remboursement bouteille de gaz périscolaire*LONCHAMPT Lucie
- 33-2018 Délibération logement communal* 35 Rue Principale
- 34-2018 Délibération receveur municipal*attribution d'indemnité

OUVERTURE DE SÉANCE

La séance est ouverte sous la Présidence de M. Alexandre MONNET, Maire.

-1 DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil de procéder à l'élection d'un secrétaire de séance.

Est élu secrétaire de séance à l'unanimité : MERCIER Annie

-2 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 MAI

Rapporteur : Monsieur Alexandre MONNET, Maire.

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil d'adopter le procès-verbal de la séance du 15 mai.

- Madame HENRY demande des explications au sujet de la liste jointe dans le point sur l'accessibilité : ce n'est pas un point qui a été voté mais des explications seront apportées en questions diverses car il s'agit de l'échelonnement des travaux sur les trois années à venir. La liste provient d'une étude réalisée en 2013.

Le procès-verbal est adopté par **7 voix pour, 1 voix contre et 1 Abstention**

-3 30-2018 DÉLIBÉRATION GESTION FORESTIÈRE SUR 20 ANS

Monsieur le Maire rappelle la réunion du 29 mai 2018 où le Conseil a pu prendre connaissance du projet de révision de l'aménagement en vigueur de la forêt communale de Les Bréseux, pour la période 2019-2038, en vertu des dispositions de l'article L.212-1 du code forestier. Ce projet leur a été communiqué par les services de l'Office National des Forêts de l'Agence du Doubs.

Il expose les grandes lignes du projet qui comprend :

- Un ensemble d'analyses sur la forêt et son environnement,
- La définition des objectifs assignés à cette forêt,
- Un programme d'actions nécessaires ou souhaitables sur le moyen terme.

L'exposé du Maire entendu, et après en avoir délibéré,

Le conseil Municipal émet un avis favorable au projet d'aménagement proposé et demande aux services de l'État l'application du 2° de l'article L.122-7 du code forestier pour cet aménagement, au titre de la législation propre à Natura 2000, conformément aux dispositions des articles R122-23 et R122-24 du code forestier.

Vote : **11 voix pour 0 voix contre 0 abstention**

Visa du contrôle de légalité : 18/06/2018

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

-4 TRAVAUX SYLVICOLES

Entretien parcellaire (peinture une couche) localisées : 10.ja, 7.ja, 8.ja, 9.ja pour un montant HT de 1 385 €

Dépressage et nettoyage manuel de la parcelle 1.a pour un montant HT de 950 €

Le Conseil Municipal décide de valider (10 Pour, 1 Abstention) les travaux de dépressage et nettoyage manuel. L'entretien parcellaire sera effectué par les conseillers, l'agent communal après explication du garde ONF.

-5 31-2018 DÉLIBÉRATION REMBOURSEMENT AXA *AFFAIRE ASSAINISSEMENT MATEUS

Monsieur le Maire rappelle qu'un protocole d'accord a été signé en juin 2017 concernant la non-conformité sur la taille de la fosse toutes eaux de l'assainissement non collectif de Monsieur MATEUS. Ce protocole se décompose pour la partie conception de 30% pour la société VERMOT et 35% pour l'EURL Cap Architecture et 35% pour la commune pour un quantum de dommage arrêté à la somme de 15 151,36 €.

La Commune étant couverte par la société Axa pour la responsabilité civile, la compagnie d'assurance nous assure un remboursement à hauteur de 5 302,97 (=15151.36/35%) moins la franchise de 467,95€ soit un remboursement par chèque de la somme de 4 835,02€.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide :

- D'accepter le remboursement par chèque de la compagnie d'assurance d'un montant de 4 835,02€
- De charger Monsieur le Maire d'effectuer le titre adéquat

Vote : **11 voix pour 0 voix contre 0 abstention**

Visa du contrôle de légalité : 18/06/2018

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Suite au protocole d'accord les charges étant réparties comme suit :

Société Vermot	30%	4 545.42€
Cap Architecture	35%	5 302.97€
Commune Les Bréseux	35%	5 302.97€

	DEVIS	Selon protocole Part de la Commune	Réellement payée par la Commune
Vermot	11 704.00	4 096.40	4 812.50
Sodex-Fesselet	3 511.36	1 228.98	1 243.20
Géoprotech	432.00	151.20	144.00
Val de Morteau	844.80	295.68	En cours
TOTAL	16 492.16	5 772.26	6 199.70

-6 MAISON COMBE AMIOT

Le Conseil Municipal est d'accord à l'unanimité pour effectuer une étude sur une éventuelle vente de la ferme d'Amiot. Reste à voir la faisabilité (règlement), vente de la totalité terrain ou divisé, réaliser l'accès par des routes, électricité, entretien en hiver, ...

-7 COURRIER MONSIEUR RÉGNIER MICHEL

Rappel du Conseil Municipal du 15 mai 2018 :

REGNIER Michel demande l'autorisation d'installer des piquets d'accotement au Bourbet. Monsieur GIRARDCLOS précise qu'un courrier de justice avait été rédigé en stipulant qu'aucun piquet ne devrait être installé. Il nous transmet le courrier afin d'effectuer une réponse à Monsieur REGNIER Michel.

Le courrier cité n'étant pas parvenu en Mairie, les renseignements vont être pris auprès de la gendarmerie ou de la sous-préfecture afin de s'assurer des droits de chacun.

Point remis à l'ordre du jour du prochain conseil.

Madame LONCHAMPT Lucie quitte la salle du Conseil Municipal pour la prochaine délibération.

-8 32-2018 DÉLIBÉRATION REMBOURSEMENT BOUTEILLE DE GAZ PERISCOLAIRE* LONCHAMPT LUCIE

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que lundi matin le périscolaire s'est retrouvé sans bouteille de gaz pour réchauffer le repas des enfants.

Madame LONCHAMPT Lucie s'est donc rendu à l'Intermarché afin d'acheter deux bouteilles de gaz de type « calypso ». Elle a dû régler la note.

Il convient donc de lui rembourser la somme de 50,50 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide d'approuver le remboursement d'un montant de 50,50 € (cinquante euros et cinquante centimes) pour l'achat des deux bouteilles de gaz

Vote : **10 voix pour 0 voix contre 0 abstention**

Visa du contrôle de légalité : 18/06/2018

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

-9 LOCATION TERRES COMMUNALES

Monsieur le Maire fait lecture du courrier que Madame PIQUEREZ Pascale a adressé en commune en date du 30 mai pour avertir qu'elle n'exploiterait plus les terres communales uniquement si Madame BERNARD Mélanie peut lui succéder.

Parallèlement, nous avons déjà reçu deux courriers d'exploitants qui souhaiteraient bénéficier de ces terres :

MILLOT Ludovic le 28 mai 2018 qui possède actuellement 9 ha 38 a 80 ca

MOUGIN Alain le 4 juin 2018 qui possède actuellement 10 ha 24 a 07 ca

Monsieur MILLOT par sa présence a pris la parole pour préciser que ces terres conforteraient son exploitation et la pérenniseraient.

Le Conseil Municipal se laisse un délai de réflexion de 15 jours pour tout questionnement sur le sujet. (durée du bail, reconduction ?, possibilité de partager en deux parties, ...)

-10 TRAVAUX D'ACCESSIBILITÉ

Ces travaux seront à réaliser sur les trois prochaines années mais dans un budget limité

2018	
Salle des fêtes/Périscolaire	porte + seuil
École+Mairie/Église	place de parking marquage au sol
2018-2019	
École	escalier (1ère et dernière marche peintes + nez de marche)
2019	
Église	poignée de porte
Mairie	seuil de porte
2019-2020	
Rue du Val	trottoirs accès handicapés

-11 33-2018 DÉLIBÉRATION LOGEMENT COMMUNAL*35 RUE PRINCIPALE

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal, que Monsieur SAISSI David demeurant au 36 Rue Saint-Michel MAICHE, a fait la demande du logement situé au 35 Rue Principale, 1^{er} étage.

Le Conseil Municipal ayant étudié cette demande :

- Autorise Monsieur SAISSI David à devenir locataire du 35 Rue Principale 1^{er} étage
- Défini le montant du loyer à 500 € mensuel (cinq cent Euros) et 70 € de charges dans les conditions définies dans le bail
- Autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de location à compter du 01/07/2018.

Vote : **11 voix pour 0 voix contre 0 abstention**

Visa du contrôle de légalité : 18/06/2018 Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

-12 34-2018 DÉLIBÉRATION RECEVEUR MUNICIPAL*ATTRIBUTION INDEMNITÉE

VU l'article 97 de la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions.

VU le décret n°82-979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'État

VU l'arrêté interministériel du 16 septembre 1982 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

VU l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux

Décide

- De demander le concours du Receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 3 de l'arrêté du 16 décembre 1983
- D'accorder l'indemnité de conseil aux taux de 100% par an
- Que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribué à Monsieur MATTERA Claude, receveur municipal
- De lui accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaires

Vote : **10 voix pour 1 voix contre 0 abstention**

Visa du contrôle de légalité : 18/06/2018

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

- QUESTIONS DIVERSES

Monsieur et Madame BOUKAR contestent la non-restitution de caution. Madame LONCHAMPT et Monsieur BANDELIER ont proposé une rencontre mais aucune réponse de la part de la famille BOUKAR n'a été reçu à ce jour.

Demande de Monsieur DUBOURGEOIS Thierry pour achat de terrain d'aisance : La commission s'est rendue sur place le mardi 5 juin à 20h. Le conseil municipal est d'accord. La délibération sera prise lors du prochain conseil. Ce terrain compte environ 148m².

Terrains d'aisance : MILLOT Constant = le notaire cherche une date

BESSOT Roland = dossier en cours d'instruction

FRICKERT Jean-Claude = en attente du transfert du dossier de Morteau à Maiche

Diverses invitations

15 juin Assemblée générale de l'ACCA Les Bréseux

18 juin invitation à la cérémonie à Le Russey

20 juin Réunion de la SMACL concernant les élus face aux risques

22 juin Assemblée générale de Profession sport et loisirs

23 juin Association ARTIS de Maiche invitation au vernissage de leur exposition

Présentation du projet de charte du parc Naturel Régional du Doubs

29 juin invitation aux 50 ans de la section locale de Maiche

4 juillet réunion de présentation Préval à Morteau

Garage professionnel : Monsieur CAVIGNEAUX a conservé le siège social aux Bréseux mais s'est installé à Charquemont.

Fête de l'École et fête de la musique : 7 juillet 2018 invitation du Conseil Municipal

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 52.

Le Maire,
Alexandre MONNET